

maintenance des matériels

Des formations adaptées,
un avenir assuré !



matériel
agricole



matériel
travaux publics
et manutention



matériel
parcs et jardins

Formation 2012



MAINTENANCE DES MATÉRIELS

Domaine de la distribution et de la réparation des matériels agricoles, de travaux publics, de manutention et de parcs et jardins, la maintenance des matériels, **c'est une diversité de métiers et de formations à découvrir et à faire découvrir.**

L'ASDM, Association des Syndicats de la Distribution et de la Maintenance des matériels, créée en 2002 par le regroupement de 3 syndicats : le SEDIMA (matériel agricole), le DLR (matériel de travaux publics et manutention) et le SMJ (matériel de parcs et jardins), **s'est donné cette mission.** En 2010, la FNAR a rejoint l'ASDM pour y représenter

les entreprises artisanales (matériel agricole et de parcs et jardins).

L'ASDM, signataire d'une convention cadre avec le ministère de l'Éducation nationale, collecte la taxe d'apprentissage auprès des entreprises et redistribue vers les établissements de formation préparant UNIQUEMENT aux diplômes en maintenance des matériels. Elle assure la bonne adéquation entre les besoins en compétences des entreprises, les attentes des établissements de formation et les orientations des instances régionales.

L'ASDM EN 4 MISSIONS

Collecter et répartir la taxe d'apprentissage

Collectée auprès des entreprises du secteur (adhérentes ou non à l'un des 4 syndicats membres), la taxe d'apprentissage est reversée dans les proportions suivantes :

- Impôt, reversement obligatoire à l'État : 45 %
 - Reversement aux CFA : 18 %
 - Affectation directe des entreprises vers une ou plusieurs écoles de leur choix : 20 %
 - Versements et utilisations pour des actions mutualisées au sein de nos établissements : 17 %
- › Mutualiser les moyens, fédérer les énergies et rechercher l'efficacité sont les principes fondateurs de notre structure.

Soutenir et encourager la formation

Auprès, avec et dans les établissements spécialisés (lycées, CFA, MFR...)

- Rapprochement écoles/entreprises
 - Partenariat entre le système éducatif, la profession et les collectivités territoriales
 - Plans Régionaux de Développement de la Formation
- › Accompagner, en région, les initiatives des professionnels et des établissements.

Anticiper l'évolution des métiers

En créant et améliorant l'offre de formation et les diplômes nécessaires à la cohérence métier/formation

- Évolution/rénovation des diplômes
 - Mise en place des référentiels
 - Adaptation de l'offre de formation initiale aux besoins des entreprises
- › Garantir des formations en adéquation avec les besoins de la profession.

Valoriser et promouvoir la profession

Ses métiers, ses acteurs, auprès des instances nationales et régionales, des jeunes et de leurs familles

- Élaboration et diffusion de supports d'information
 - Actions d'information sur les métiers
 - Présence dans les salons d'orientation
 - Accueil en entreprise des élèves de 4^e et 3^e
- › Assurer, sur le terrain, une présence permanente de la branche.



TAXE D'APPRENTISSAGE

LE COLLECTEUR SPÉCIALISTE DE LA MAINTENANCE DES MATÉRIELS



LE SAVIEZ-VOUS?

Obligation pour l'entreprise, la taxe d'apprentissage est le seul impôt dont elle garde la maîtrise de l'affectation !

Le choix de l'organisme auquel le dirigeant décide de confier la gestion de sa taxe (Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage ou OCTA) constitue donc un véritable enjeu pour l'entreprise : garantir l'avenir en investissant sur la qualité de la formation de ses futures équipes.

À QUI VERSER VOTRE TAXE ?

L'ASDM est le seul **collecteur spécialisé** habilité à percevoir la taxe des entreprises de commerce, location et réparation de matériels agricoles, de travaux publics, de manutention et de parcs et jardins, dans le cadre d'une convention signée avec le ministère de l'Éducation nationale.

POURQUOI VERSER VOTRE TAXE À L'ASDM ?

Afin de répondre aux besoins en personnel technique qualifié des entreprises de la profession,

l'ASDM se mobilise pour **la promotion et la valorisation des métiers et formations de la maintenance des matériels** auprès des instances régionales et des jeunes.

L'ASDM accompagne également, au quotidien, partout en France, les établissements (lycées et CFA) en charge de la formation des futurs mécaniciens et techniciens.

Grâce à l'ASDM, l'entreprise garde la possibilité d'affecter une part de sa taxe aux établissements de son choix formant à ses métiers.

COMMENT PROCÉDER ?

Tout simplement :

- En contactant l'organisation professionnelle dont relève votre activité (voir en dernière page)
- Ou en vous connectant sur le site www.asdm.fr rubrique taxe d'apprentissage- Déclaration Webtaxe 2012

CONTACT : taxe-apprentissage@asdm.fr

Tél. : 01 53 62 87 00

**N'attendez plus !
Optimisez votre taxe d'apprentissage :
Confiez-la à l'ASDM !**

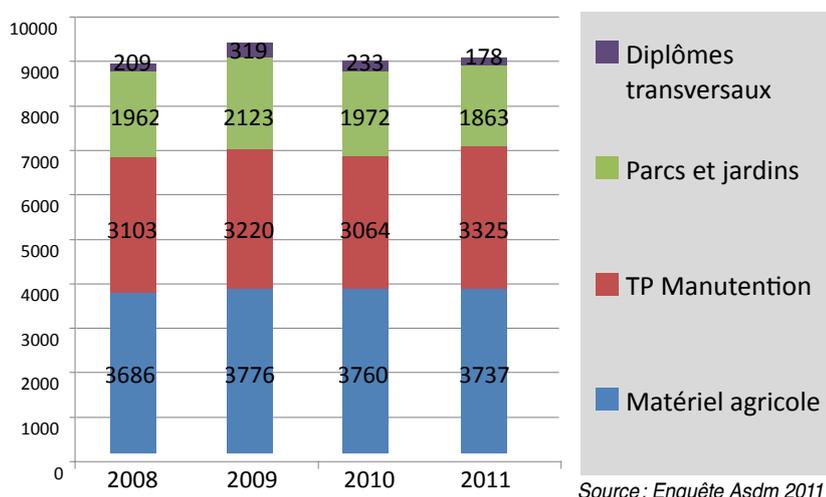
LES CHIFFRES DE LA FORMATION

L'ASDM recueille, auprès des établissements dispensant les formations en maintenance des matériels, une multitude de données sur les capacités d'accueil, les effectifs en formation et les résultats aux examens.

LES EFFECTIFS DE JEUNES EN FORMATION MAINTENANCE DES MATÉRIELS

Tandis que de nombreux domaines de formation doivent faire face à une diminution de leurs effectifs, les formations en maintenance des matériels voient les leurs augmenter de façon régulière. Bien que cette augmentation reste légère, elle est, pour le moins, constante et traduit les efforts combinés des établissements de formation, des entreprises et de la profession pour faire connaître nos métiers auprès du grand public.

Évolution des effectifs par option du diplôme en maintenance des matériels entre 2008 et 2011



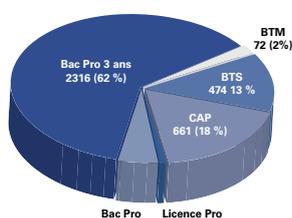
À la rentrée 2011, on comptabilise 9103 jeunes en formation maintenance des matériels (8 860 en 2008) soit une augmentation des effectifs de 3%. La répartition par spécialité de diplôme est de 41 % en agricole (3823 jeunes), 37 % en travaux publics et manutention (3085 jeunes), et 20 % en parcs et jardins (2152 jeunes). Le bac professionnel en 3 ans depuis 2009 explique la hausse des effectifs de cette même année.

DIPLÔMES SUIVIS EN FONCTION DU DOMAINE DE FORMATION

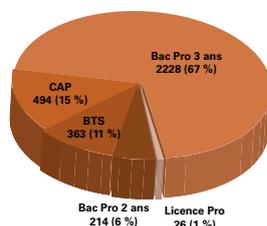
La répartition des effectifs entre les niveaux de diplômes nous permet de constater que le bac pro, diplôme de niveau IV désormais en 3 ans après la classe de 3^e, représente la part la plus importante de jeunes en formation pour les options matériel de travaux publics et de manutention et matériel agricole. Pour l'option matériel de parcs et jardins qui jusqu'à présent avait la majorité de ses effectifs de jeunes en CAP, le niveau de formation augmente sensiblement vers le bac pro.

Les BTS AE (Agroéquipement) et MAVETPM (maintenance et après-vente d'engins de travaux publics et de manutention) représentent une part croissante des effectifs en formations.

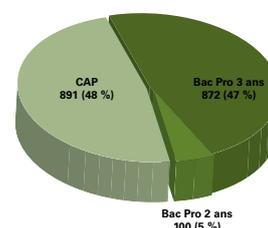
Formation Maintenance des Matériels Agricole



Formation Maintenance des Matériels Travaux Publics et Manutention



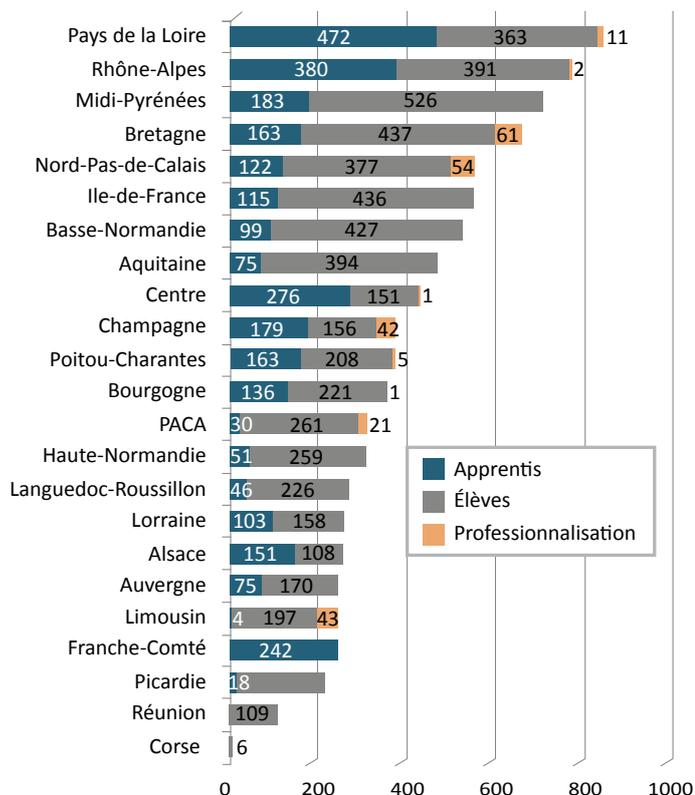
Formation Maintenance des Matériels Parcs et Jardins



Source : Enquête Asdm 2011

UNE RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS DE FORMATION EN COHÉRENCE AVEC LES ACTIVITÉS DES ENTREPRISES

Répartition régionale des jeunes en formation maintenance des matériels



Source : Enquête Asdm 2011

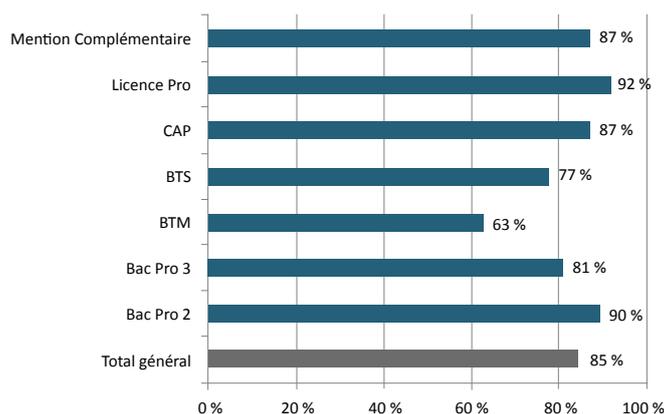
La région Pays de la Loire vient en tête des régions en termes d'effectifs de jeunes en formation. **Quatre régions dépassent le nombre de 600 jeunes en formation.** La répartition sur le territoire français est en cohérence avec celle de l'activité des distributeurs de matériels, à l'exception de l'Ile-de-France, du fait de la concentration et de la diversité de l'offre en formation de la « région capitale ».

Ce graphique permet également de constater que **63 % des jeunes en formation, ont un statut d'élève**, et 34 % le statut d'apprenti. Les effectifs d'apprentis ont diminué de 382 jeunes (-11%) entre 2008 et 2011, a contrario les nombres de jeunes sous statut d'élève et sous contrat de professionnalisation ont augmenté respectivement de 464 élèves (+9%) et de 61 contrats de pro (+34%) sur la même période.

La volonté gouvernementale de valoriser les formations par apprentissage, n'a pas encore d'impact visible sur nos filières de formation. A suivre !

DES TAUX DE RÉUSSITE ÉLEVÉS AUX EXAMENS

Taux de réussite aux examens dans la maintenance des matériels



Source : Enquête Asdm 2011

Les taux de réussite aux examens sont très bons.

Les jeunes qui choisissent la formation en maintenance des matériels sont motivés pour obtenir leur diplôme. La différence entre le taux de réussite du Bac pro 2 ans et celui du bac pro 3 ans provient de la possibilité des jeunes à partir au cours de la deuxième année avec une certification intermédiaire validant un CAP.

Pour toute information sur les formations en maintenance des matériels, rendez-vous sur le site

www.maintenancedesmateriels.com

LES ACTIONS DE L'ASDM

Faire connaître les métiers de la maintenance des matériels au grand public



Susciter l'envie auprès des jeunes



Salons des métiers et de l'orientation pour être en contact direct avec les plus jeunes.



Concours général des métiers: valoriser l'excellence à travers des épreuves écrites et pratiques.



Opération bus découverte

Être présent aux manifestations de la profession



Salon international du machinisme agricole, olympiades des métiers, Intermat, Salon vert, favoriser les échanges entre la professionnel et les jeunes en formation



Séminaire de rencontres et d'échanges entre l'Education nationale et les professionnels

LA CRÉATION DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION

Affiches et plaquette de présentation des formations et métiers



Facebook



Site Internet



Films métiers



MECANICIEN
Société Payen
Site de la Ferté
Gaucher



MECANICIEN SPECIALISE
Equip'jardin
Orléans

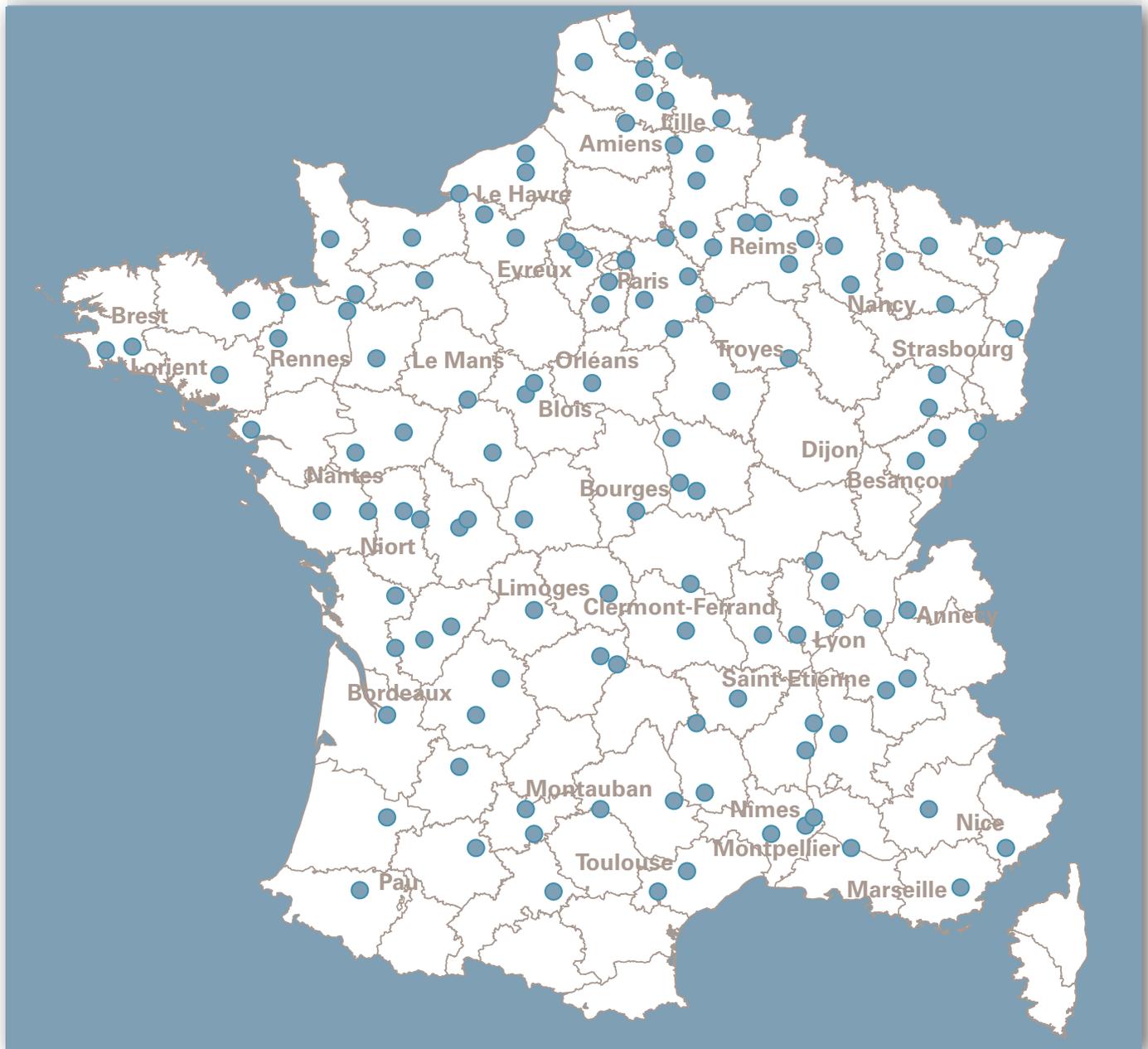


TECHNICIEN
Bouchard Manutention
Agence de Mormant

A retrouver sur le site internet :



MAINTENANCE DES MATÉRIELS : DES FORMATIONS PARTOUT EN FRANCE



Contacts



Fédération nationale des
Distributeurs, Loueurs et
Réparateurs de matériels de
bâtiment, de travaux publics et
de manutention

f.dupont@dlr.fr
www.dlr.fr



Union nationale des Spécialistes
en Matériels de parcs et Jardins
contact@smj-syndicat.fr
www.smj-syndicat.fr



Syndicat national des Entreprises
de service et Distribution
du Machinisme Agricole
gilbert.daverdisse@sedima.fr
www.sedima.fr



Fédération Nationale
des Artisans Ruraux
contact@fnar.fr
www.fnar.fr



Association des Syndicats
de la Distribution et de la
Maintenance des matériels
celine.perraudin@asdm.fr
www.asdm.fr

Pour la profession, comme pour les jeunes :
Des formations adaptées, un avenir assuré !



Document réalisé dans le cadre
de la convention de
coopération avec le ministère
de l'Éducation Nationale